

REGLEMENT CONCOURS PHOTO DU RESEAU ESPACE INFO→ENERGIE

ENERGIE : QUELLE EST VOTRE VISION POUR DEMAIN ?

Article 1 : Organisation

Ce concours est organisé par les Espaces INFO→ENERGIE ADIL 63, SOLIHA CANTAL, SOLIHA ALLIER et CAUE 43. Il a pour but de favoriser la réflexion sur des nouveaux comportements et mode de consommation autour de l'énergie et contribue à la promotion de réseau des espaces INFO→ENERGIE.

Article 2 : Participation

La participation au concours est gratuite, et entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs. Les participants devront être des personnes physiques, résidant dans une commune des départements suivants : Allier ; Cantal ; Haute-Loire ou Puy-de-Dôme. La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée. Le concours n'est pas ouvert aux organisateurs du concours, aux membres des Espaces INFO→ÉNERGIE ou du jury.

Le bulletin de participation est à retirer sur le site internet www.info-energie-auvergne.org à compter du 30 juin 2016 et jusqu'au 30 septembre 2016.

L'organisation se réserve la possibilité d'écourter voire d'annuler le concours.

Article 3 : Formats des photos

Pour participer, vous devez constituer un dossier complet à envoyer par mail à contact@eie-auvergne.org.

Il devra comprendre :

- Le formulaire de participation et d'acceptation du règlement, daté et signé, sur le site www.info-energie-auvergne.org
- Le fichier numérique original, dénommé du nom de l'auteur de la photo, exclusivement en format JPG et de taille d'impression d'image A4.

La photographie devra porter un titre illustrant la proposition.

Les candidats déposeront leur(s) cliché(s) avant le 30 septembre 2016 (minuit) via un formulaire de participation sur le site internet EIE : www.info-energie-auvergne.org

Article 4 : Cession des droits

Les participants devront veiller à ce que tous les individus clairement identifiables sur les photos présentées aient accepté d'être utilisés à cette fin. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres et toute utilisation ultérieure par les Espaces INFO→ÉNERGIE, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans la presse.

En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Article 5 : Critères de sélection

Un jury sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Titre de la photographie
- Originalité
- Qualité des prises de vue / montage
- Esthétique de la photographie

En participant à ce concours et par le biais du bulletin de participation, le photographe certifie:

- Etre en possession des droits des images présentées (les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent).
- Avoir reçu l'accord pour les personnes reconnaissables ou les lieux privés photographiés.
- Les photos ne peuvent comporter aucun élément contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs
- Le jury est souverain quant aux choix des œuvres primées.

Article 6 : Le Jury

Le jury sera composé au minimum d'un conseiller Espace INFO→ÉNERGIE, d'un représentant de la région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME. Les photos seront sélectionnées par un vote oral du jury lors d'une réunion.

Il se réunira début octobre 2016 pour retenir 5 gagnants.

Article 7 : Remise des prix

Chaque gagnant départemental remportera le lot présenté ci-dessous et sera convié à venir le chercher dans l'Espace INFO→ÉNERGIE de son département. Les prix seront remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Le grand gagnant sera contacté par un conseiller d'un Espace INFO→ÉNERGIE et convié à venir récupérer son prix lors d'une remise officielle, à définir.

Article 8 : Prix

Le concours sera doté de 4 appareils photos à impression instantanée Polaroid SNAP Noir d'une valeur unitaire de 129 €.



Résolution photo : 10 millions de pixels
Compatible avec cartes micro SD jusqu'à 32 G
Stabilisateur d'image - Retardateur
Mise au point automatique
6 modes image

Le grand gagnant recevra un séjour de 2 nuits en roulotte au domaine de la Dombes, Etang du moulin - chemin de Verfey, 01240 Saint-Paul-de-Varax.

Il comprend : petit déjeuner, 2 paniers repas et une bouteille de champagne compris, d'une valeur totale de 293 €, valable 1 an avec possibilité de choisir un autre hébergement dans le domaine pour une valeur identique.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé à l'étude de la SCP BELLON-RANDOIN 8 Rue de l'Etoile 63000 CLERMONT-FERRAND. Il sera adressé une copie à toute personne qui en fera la demande à l'organisateur du concours.

Le bulletin est à télécharger sur le site www.info-energie-auvergne.org

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

A renvoyer à contact@info-energie-auvergne.org avant le 30 septembre 2016

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tél. :

--	--	--	--	--	--

 Port. :

--	--	--	--	--	--

Mail :

Je soussigné(e) (NOM) (Prénom)
certifie l'exactitude des renseignements donnés.

En participant au concours photo :

- J'atteste avoir pris connaissance de son règlement et m'engage à le respecter
- Je certifie avoir reçu l'accord pour les personnes reconnaissables ou les lieux privés photographiés
- J'autorise l'utilisation de ces images pour une durée indéterminée sur tout support en lien avec l'activité des Espaces INFO→ENERGIE, (promotion du concours, communication institutionnelle, site internet, publication...), l'utilisation de l'image entraînera la mention du nom de l'auteur.

Fait à Le / / 2016

Signature du participant

(Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord")